



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 5 décembre à 19 h 30, le conseil de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud adoptera le programme triennal d'immobilisation.

Conformément à l'article 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisation.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 22 novembre 2017.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 22 novembre 2017

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 22 novembre 2017.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière